



Cette carte fait partie du prospectus du 31/08/2018.

Les tarifs sont applicables à partir du **01/09/2021**.

Le taux est déterminé en fonction du prix figurant dans l'acte notarié (en cas d'achat), en fonction de la valeur en vente normale (en cas de construction, de rénovation ou d'aménagement ou de reprise de prêts sur logement existant).

Tarif	1/1/1 cap 4	5/5/5 cap 2	5/5/5 cap 5	10/5/5 cap 2	10/5/5 cap 5	10 ans fixe	15 ans fixe	18 ans fixe	20 ans fixe	25 ans fixe	30 ans fixe
Indice de référence (Mensuel)	A (-0,0535)		E (-0,0496)								
<b>≤ 60%</b>											
Annuel	2,65%	3,00%	2,40%	3,40%	2,70%	2,35%	2,40%	2,40%	2,45%	2,50%	2,70%
Mensuel	0,2182%	0,2466%	0,1978%	0,2790%	0,2223%	0,1938%	0,1978%	0,1978%	0,2019%	0,2060%	0,2223%
<b>&gt;60% - &lt;/=70%</b>											
Annuel	2,75%	3,10%	2,50%	3,50%	2,80%	2,45%	2,50%	2,50%	2,55%	2,60%	2,80%
Mensuel	0,2263%	0,2547%	0,2060%	0,2871%	0,2304%	0,2019%	0,2060%	0,2060%	0,2101%	0,2141%	0,2304%
<b>&gt;70% - &lt;/=90%</b>											
Annuel	2,85%	3,20%	2,60%	3,60%	2,90%	2,55%	2,60%	2,60%	2,65%	2,70%	2,90%
Mensuel	0,2345%	0,2628%	0,2141%	0,2952%	0,2385%	0,2101%	0,2141%	0,2141%	0,2182%	0,2223%	0,2385%

<b>Notary Plan frais</b>	Annuel: 5,80%	Mensuel: 0,4709%
<b>Crédit Pont</b> max 24 mois (5/5/5 cap5)	Annuel: 3,55%	Mensuel: 0,2911%

## RÉDUCTION CONDITIONNELLE ASSURANCE SOLDE RESTANT DU

Réduction	Réduction conditionnelle max 0,20% par 50% assuré par tête
-0,05%	

### CLAUDE DE MAJORATION

	ANNUEL	MENSUEL
- Tarif en second rang:	+ 1,00 %	0,0830%
- Refinancement avec reprise des crédits à la consommation s'élève à ° > 25% et une quotité jusqu'à 85%;	+ 0,45 %	0,0374%
- Prêt destiné à l'investissement locatif :		
° la quotité > 70% - ≤ 80%;	+ 0,30 %	0,0250%
° la quotité > 80% - ≤ 90%;	+ 1,00 %	0,0830%
- Mention négative régularisée dans les 6 mois max de la date de début du fichage	+ 0,50 %	0,0416%
- Mention négative régularisée > 6 mois de la date de début du fichage	+ 1,00 %	0,0830%
- Risques spéciaux: (nature des revenus, âge, ...)	+ 2,00 %	0,1652%
- Terme fixe (uniquement possible via formules fixes):	+ 0,10 %	0,0083%
- Durée > 25 ans sur le tarif variable (max 90% LTV):	+ 0,20 %	0,0167%
- LTV > 90 %	+ 0,60 %	0,0449%
- Dossier < 25 000 €	+ 2,00 %	0,1652%
- Age à la fin du contrat du plus jeune emprunteur ≥ 75 ans	+ 0,50%	0,0416%

Le cumul des majorations est plafonné à 2,50% par an (0,2060% par mois)



Exemple représentatif pour un crédit hypothécaire à but immobilier pour l'achat d'un bien immobilier en Belgique, couvert à 90% par une hypothèque et pour une quotité de 90%.

Montant emprunté	215 000 EUR				
Formule	10/5/5 cap5	5/5/5 cap 5	25 jaar vast	15 jaar vast	5/5/5 cap 5
Durée (mois)	300	300	180	180	24
Taux débiteur annuel *	2,90%	2,60%	2,70%	2,70%	3,55%
Type de remboursement	Mensualité constante	Mensualité constante	Mensualité constante	Terme fixe	crédit pont
Montant mensuel	<b>1.004,19 EUR</b>	<b>972,04 EUR</b>	<b>982,77 EUR</b>	<b>477,95 EUR</b>	<b>625,87 EUR</b>
Prime annuelle Assurance Incendie bâtiment (obligatoire)	319,34 EUR				
Frais de dossier	500 EUR				
Frais d'expertise	200 EUR				
Droits d'enregistrement (droit d'écriture)	60,5 EUR				
Droits d'enregistrement hypothèque	2 627,78 EUR				
Droits d'enregistrement annexe à l'acte hypothécaire	100 EUR				
Droits d'inscription hypothécaire	788,33 EUR				
Frais d'acte notarié	1 210 EUR				
Rétribution du conservateur des hypothèques	230 EUR				
<b>Taux Annuel Effectif Global (T.A.E.G.)*</b>	<b>3,39%</b>	<b>3,09%</b>	<b>3,19%</b>	<b>3,07%</b>	<b>5,08%</b>
Montant total à rembourser (capital + intérêt)	301.257,00 EUR	291.612,00 EUR	294.831,00 EUR	301.030,10 EUR	230.020,88 EUR
Montant total à rembourser (capital + intérêt + frais)	314.615,50 EUR	304.970,50 EUR	308.189,50 EUR	311.195,20 EUR	236.034,56 EUR

\* Taux sans réduction conditionnelle



## MARGE DE VARIATION

Pour que le taux puisse être adapté, la hausse ou la baisse doit être d'au moins 0,021% par mois (0,25% sur base annuelle) par rapport au taux d'intérêt précédent.

## INDEMNITE DE MISE A DISPOSITION DU CAPITAL

Une indemnité de mise à disposition du capital sera due et sera calculée comme suit :

- à partir de la 6ième échéance: 0,125 % par mois
- à partir de la 12ième échéance: 0,20 % par mois

## FRAIS DE DOSSIER

- concerne un dossier avec 1 avance 500 EUR
- concerne un dossier avec > 1 avance 800 EUR

Modification du contrat nécessitant un examen du dossier et la remise d'une nouvelle offre: modification des modalités de remboursement, de la durée, du taux, de la variabilité (à la date de révision contractuelle), prolongation ou conversion crédit pont, mainlevée partielle d'une inscription hypothécaire, remplacement ou libération d'une sûreté, désolidarisation d'un crédit ou d'une caution :

- concerne un dossier avec 1 avance 250 EUR
- concerne un dossier avec > 1 avance 400 EUR

## FRAIS D'EXPERTISE

Frais d'expertise par bien à expertiser <€ 500.000; 200 EUR

Frais d'expertise en cas de travaux ou nouvelle construction <€ 500.000; 225 EUR

Frais d'expertise par bien ≥€ 500.000 à expertiser ou en cas de travaux ou nouvelle construction; 300 EUR

Frais liés au constat d'avancement de travaux par un expert. 100 EUR

Frais pour lettre de rappel 7,50 EUR + frais de port